Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215600412-20260408-2026_42-DE

COMMUNE DE CLEGUEREC (56480)
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril 2026 à 19 heures, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 02 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Le Maire, Maryvonne LE FORESTIER.

ETAIENT PRESENTS : Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Corinne HAQUIN, Pascal LE CRAVER, Catherine LORANS, Jean-Louis KERGARAVAT, Françoise RIGAL, Marc HAMONIC, Marie-Claire PIQUEMAL, Elisabeth RIO, Alain QUÉRÉ, Éric BUHR, Armel YSOPT, Serge PERRET, Thierry CHRISTIEN, Carine HENRY, Julie CRUZ, Antoine AUDIC, Maëva LE PAIH, Elodie MOISAN, Michael QUEMENER, Léna BIGNON, Charlotte LEPRÊTRE

***ABSENCES ET POUVOIRS* :**

Est nommée secrétaire de séance : Carine HENRY

Votants	**23**
Exprimés	**23**
Pour	**23**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Délibération n° 2026-42

Tarif repas intergénérationnels

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, fort de leur succès en 2025, les repas intergénérationnels ont été reconduits en 2026.

Elle propose de maintenir le tarif appliqué en 2025, soit un prix de 6 € par repas pour les personnes âgées participant à ces temps d'échanges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de fixer à 6 € le prix du repas qui sera facturé aux personnes âgées dans le cadre des temps intergénérationnels.

Le Maire
Maryvonne LE FORESTIER